

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques
Unité Risques Chroniques et Sanitaires

Marseille, le 21 DEC. 2011

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur
L'Occitane
ZI St Maurice
04112 MANOSQUE

Référence : SPR | URCS | BP | N° 732
Affaire suivie par : Laurie Trouilloux
laurie.trouilloux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.91.83.63.97 – Fax : 04.91.83.64.40

Objet Conclusions de la visite d'inspection du 14 septembre 2011 dans votre établissement L'Occitane - Thème Reach
Référence Votre courrier du 24 novembre 2011

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 14 septembre 2011.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour du règlement REACH et sa mise en œuvre.

Suite à cette visite d'inspection, une remarque vous a été notifiée par les Inspecteurs des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos actions en réponse à ce constat.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

- la remarque concernait le format de la fiche de données de sécurité d'un parfum d'ambiance n'étant pas au format du règlement REACH. Après vérification et conformément à l'article 31.4 du règlement REACH, les fiches de données de sécurité des produits finis cosmétiques et dangereux ne doivent être transmis que sur demande de l'utilisateur en aval ou du distributeur. Ce constat n'est donc pas un écart à la réglementation. La fiche de données de sécurité a fait l'objet d'une révision.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité
Risques chroniques et sanitaires

Jean-Luc ROUSSEAU
Ingénieur divisionnaire
de l'Industrie et des Mines

Présent
pour
l'avenir